

Accusé de réception en préfecture
044-214401903-20091218-de-091218-24-DE
Date de signature : -
Date de réception : 21/12/2009

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2009

OBJET : STADE DES GRIPOTS - EXTENSION DES VESTIAIRES EXISTANTS ET CONSTRUCTION DE NOUVEAUX VESTIAIRES (GRIPOTS 2)

Monsieur Philippe RIOUX, Adjoint délégué à l'Aménagement, à l'Urbanisme et à la Sécurité, expose :

L'homologation du nouveau terrain synthétique en catégorie E4, nécessite la mise aux normes des vestiaires existants, conformément au règlement de la Fédération Française de Football.

Cet équipement mis à disposition notamment, des associations sportives de la Profondine et du GSSS, de la Ligue Atlantique de Football par convention, sera très sollicité en terme de fréquentation. Dans ce contexte, il est apparu opportun de réaliser un bloc vestiaire complémentaire à proximité du second terrain (bassin d'orage), permettant ainsi d'accueillir dans de bonnes conditions des équipes, simultanément sur ces deux terrains.

Le projet comprend :

- L'extension d'une surface de 177 m² des vestiaires existants, appelés Gripôts 1, dont la surface actuelle est de 265 m².
Ainsi, l'infirmierie, les locaux arbitres et les quatre vestiaires existants sont agrandis, chaque vestiaire est doté de son propre espace douche, et un espace fermé de convivialité est créé.
- La construction de nouveaux vestiaires, appelés Gripôts 2, d'une surface de 206 m².
Cet équipement comporte quatre vestiaires équipés de douches, un bloc sanitaires, un local arbitre, une infirmerie.

Les études de conception de cette opération ont été confiées au groupement de maîtrise d'oeuvre dont le mandataire est le cabinet d'architecture BCL, et sont avancées au terme de la mission d'avant projet détaillé.

A ce stade, il est nécessaire de déposer le permis de construire pour l'ensemble de l'extension des vestiaires existants et de la nouvelle construction.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à déposer et signer le dossier de permis de construire.

Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité

accepte les propositions énoncées ci-dessus

Exécutoire le

Pour copie certifiée conforme
Fait à Saint-Sébastien-sur-Loire
Le 21 décembre 2009

LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

signé

signé

Philippe RIOUX

Philippe RIOUX